

La 23^e réunion annuelle de l'*Association Médicale du Canada* aura lieu à Toronto, les 9, 10 et 11 septembre prochain. M. le Dr James Bell, de Montréal, est le secrétaire pour cette province.

Dernièrement, un accident déplorable est arrivé chez un dentiste de cette ville. Un jeune homme du nom de Perrin, âgé de 28 ans, était entré pour se faire extraire des dents et avait demandé à se faire endormir. Après s'être informé s'il n'avait pas quelque maladie organique, le dentiste, ne jugea pas à propos de lui refuser l'anesthésie ; il se servit du protoxyde d'azote. Il commençait déjà l'extraction des dents lorsqu'il s'aperçut que le patient ne respirait plus. Un médecin fut immédiatement mandé, mais lorsqu'il arriva, le jeune homme était mort.

C'est la première fois, croyons nous, qu'un tel accident se produit dans notre ville.

L'on dit que le dentiste chez qui l'accident est arrivé se propose de demander à la prochaine session de la législature des amendements à la loi des dentistes, défendant à tout dentiste de se servir d'un anesthésique quelconque, à moins que ce ne soit en présence d'un médecin.

Une conflagration sans exemple dans les annales des institutions médicales du Canada a eu lieu le 6 mai dernier, à la Longue-Pointe. L'Asile St. Jean de Dieu pour les aliénés a été détruit de fond en comble par un incendie. Le nombre des patients était d'environ 1200, dont la moitié étaient des femmes. Les hommes ont tous été sauvés, mais l'on calcule qu'il n'y a pas moins d'une cinquantaine de femmes qui ont péri. Les pertes financières s'élèvent à a peu près \$1,000,000 ; la bâtisse était assurée pour \$300 000. Le coroner est en ce moment à tenir une enquête : l'on ignore l'origine du feu. L'asile était sous la direction des Révérendes Sœurs de la Providence qui ont fait preuve d'un grand dévouement pour le sauvetage des malades et dont quatre ont péri dans les flammes.

Puissance procréatrice extraordinaire

M. le Dr F. H. L. St. Germain de St. Hyacinthe, nous communique l'observation suivante :

Il vient de mourir dans la paroisse de St. Dominique, comté de Bagot, un nommé Pierre Beaunoyer dit Frapied, à l'âge de 95 ans.

D'un second mariage contracté vers sa 75^{ème} année, il eut trois enfants, dont le plus jeune a 13 ans ; bien constitué, fort, robuste et vigoureux.